

<http://www.snetap-fsu.fr/Projet-de-decret-AVS-une-nouvelle.html>



Projet de décret AVS : une nouvelle fois, l'enseignement agricole aux abonnés absents

!

- Les Dossiers - Pédagogie -
Date de mise en ligne : vendredi 13 juin 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Même s'il considère que le projet est nettement insuffisant quant à la professionnalisation des personnels [AVS](#) des établissements d'enseignement, le SNETAP-[FSU](#) s'étonne de l'absence de la signature de monsieur le ministre de l'Agriculture, porte-parole du gouvernement, dans le [projet de décret](#) relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap alors que notre appareil éducatif agricole public emploie [des dizaines d'AVS sous une multitude de contrats](#) ([AE](#), contrats aidés....).

Le SNETAP-[FSU](#) aimerait croire que notre ministère travaille à l'élaboration d'un meilleur statut que celui proposé à l'Éducation Nationale mais il craint qu'il ne faille une nouvelle fois constater l'incapacité de la [DGER](#) à travailler avec les services de l'Éducation Nationale ; ce qui amènera très probablement les [AVS](#) de l'enseignement agricole à un statut encore plus précaire ! Rappelons que déjà en septembre 2013, la DGER nous avait indiqué que le plan de « cdisation » prévu dès septembre 2014 pour l'Éducation Nationale ne s'appliquerait qu'en septembre 2015 pour les AVS de l'enseignement agricole public car les postes n'avaient pas été prévus dans le budget 2014 !!

Le SNETAP-FSU continuera donc à se mobiliser pour obtenir la reconnaissance et une amélioration substantielle des conditions de travail et de rémunération des AVS. Il est déjà intervenu lors du [CTM](#) Formco du 22 mai pour exiger la mise en place d'une véritable formation des AVS. Le SNETAP-FSU se rapprochera également de sa fédération FSU et des autres syndicats nationaux d'éducation comme le [SNES](#) et le SNUIPP qui soutiennent des démarches engagées par des AVS devant les tribunaux des prud'hommes et administratifs pour obtenir cette reconnaissance professionnelle.

Pour les secteurs Pédagogie-Vie scolaire et Corpo
groupe de travail handicap
Fabrice CARDON